

DAI 25-26.328_Onglet

1) Le budget fixé annuellement par le ministre aux coûts relatifs aux services médicaux et chirurgicaux d'affirmation de genre pour les patients du Québec souffrant de dysphorie de genre, par année, pour les années 2009-2025. Ainsi que le budget estimé pour l'année 2026.

Nous n'avons pas les données qui concernent les services médicaux. Il faudrait poser la question à Santé Québec.

Pour les chirurgies d'affirmations de genre :

Année financière	Budget (M\$)
2009-2010	0,24
2010-2011	0,85
2011-2012	1,59
2012-2013	2,08
2013-2014	2,17
2014-2015	2,01
2015-2016	2,99
2016-2017	2,99
2017-2018	2,73
2018-2019	2,08
2019-2020	5,58
2020-2021	5,92
2021-2022	7,1
2022-2023	6,83
2023-2024	7,97
2024-2025	9,0
2025-2026	7,3

2026-2027 : Donnée non disponible tant que les crédits ne sont pas votés à l'Assemblée nationale

2) Le budget fixé annuellement est en effet de quelle date à quelle date? Qu'est-ce qui est une année financière pour le MSSS? Est-ce que c'est du 1er janvier au 31 décembre, ou l'année financière commence sur une autre date?

L'année financière est du 1^{er} avril au 31 mars

3) Qui au MSSS détermine ce budget fixé annuellement?

Les crédits sont adoptés à l'Assemblée nationale à chaque année.

4) Est-ce que le budget est influencé par le niveau de demande pour le service de l'année précédente.

Il dépend des crédits adoptés à l'Assemblée nationale.

5) Qui gère ce budget fixé annuellement? Qui porte attention à ce le budget est presque écroulé pour l'année? Est-ce le guichet unique?

Il faudrait poser la question à Santé Québec.

6) Est-ce que le budget fixé annuellement est sous divisé par type de chirurgie ou par démographie (ex. H à F ou F à H). a) Si le budget est sous divisé par type de chirurgie, svp fournir le budget fixé par type de chirurgie pour chaque chirurgie. b) Si le budget est sous divisé par démographie, svp préciser comment en incluant comment le budget est sous divisé.

Non, c'est une enveloppe globale.

7) Qui détermine dans quel ordre ce budget est dépensé? Est-ce que le budget est dépensé selon l'ordre des premiers patients dans l'année qui demandent un service médical ou chirurgical. Ou est-ce selon un autre ordre, par exemple, un ordre qui fonctionne mieux logistiquement.

Il faudrait poser la question à Santé Québec.